



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquantième session

1<sup>er</sup>-10 février 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : élimination de la pauvreté**

### **Déclaration présentée par la Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, VIVAT International et les Sœurs de Notre-Dame de Namur, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.5/2012/1.



## Déclaration

### **Le changement climatique, l'agriculture et l'élimination de la pauvreté**

Peu de gens nieront que notre planète est en crise, sous la menace conjuguée des répercussions de l'injustice sociale, comme en témoigne le fossé grandissant entre les 1 % les plus riches et les 99 % qui constituent le reste de la population mondiale; des guerres civiles et internationales, qui continuent d'être le principal moyen de résoudre les conflits entre les hommes, même au XXI<sup>e</sup> siècle; et de notre impuissance de plus en plus manifeste à gérer les effets de l'activité humaine sur les ressources naturelles et sur la biosphère, comme le prouve la précarité de la sécurité alimentaire dans toutes les régions du monde. C'est dans ce contexte plus large qu'il faut examiner les plans relatifs à l'élimination de la pauvreté. En outre, il est selon nous fondamental de comprendre le lien entre les changements climatiques causés par l'activité humaine et l'agriculture industrielle, pour planifier avec succès l'action pour l'élimination de la pauvreté. Sauf indication contraire, les idées présentées dans les parties qui suivent sont extraites de l'ouvrage de Debbie Barker, du Center for Food Safety : *The Wheel of Life: Food, Climate, Human Rights and the Economy*.

### **Les changements climatiques d'origine anthropique font obstacle à l'élimination de la pauvreté**

#### *Sécurité alimentaire*

Par leurs conséquences sur la sécurité alimentaire et l'agriculture rurale, les changements climatiques aggravent la pauvreté et entravent son élimination. En effet, alors que les pays du Sud ne produisent actuellement que 30 % des émissions de gaz à effet de serre (autrefois, c'était encore moins), ils subiront environ 80 % des effets des changements climatiques selon la Banque mondiale, et ce sera particulièrement le cas, selon la Reconnaissance internationale du savoir agricole, et des sciences et technologies au service du développement, de 70 % des pauvres qui dépendent de l'agriculture pour assurer leurs moyens de subsistance, car les périodes de sécheresse et les inondations entraînent la perte de récoltes. Des études récentes montrent que les variations climatiques vont toucher les régions les plus pauvres du globe, telles que l'Afrique subsaharienne où, selon les prévisions du Programme alimentaire mondial, les rendements vont baisser de 20 % à 40 %, et l'Asie du Sud, où la production de blé, par exemple, devrait reculer de 57 % d'ici à 2050, selon l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

#### *Migrations*

Les efforts entrepris pour éliminer la pauvreté se heurtent en outre aux chocs et aux tensions écologiques qui poussent les personnes vivant dans la pauvreté à quitter leur foyer, c'est-à-dire à migrer à l'intérieur de leur pays ou à chercher refuge au-delà de ses frontières. Cette situation peut être la conséquence de la lente dégradation des ressources naturelles entraînant des pénuries d'eau potable, de nourriture et de terres arables, ainsi que de la détérioration et de l'épuisement des ressources communautaires. Selon le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, les plus gros déplacements de population sont cependant imputables aux grandes catastrophes naturelles soudaines.

Autre facteur du déplacement, de la dépossession et de l'appauvrissement des populations marginalisées, de larges étendues de terres dans certains des pays les plus pauvres sont achetées par des pays riches en liquidités qui prétendent que ces acquisitions de terres étrangères seront source de sécurité alimentaire et favoriseront une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Qualifiés de « saisies » par des groupes de la société civile, ces systèmes d'exploitation des terres privent les habitants, tels que les petits exploitants agricoles et les paysans, les communautés autochtones et autres populations, d'accès à leur territoire et à leurs foyers traditionnels, ainsi que des moyens de subsistance pour satisfaire leurs besoins élémentaires. Qui plus est, contrairement aux promesses des investisseurs, la majorité des projets appauvrissent la population locale et contribuent aux changements climatiques. Le produit des cultures vivrières et énergétiques est réexporté dans les pays riches. Par ailleurs, ces récoltes issues de la monoculture industrielle ont non seulement un effet réducteur sur la biodiversité, mais nécessitent une grande quantité d'intrants chimiques, ce qui accentue les émissions de gaz à effet de serre et cause l'épuisement de l'eau, du sol et des autres ressources naturelles.

### *Égalité des sexes*

Les femmes rurales sont la cheville ouvrière de l'activité agricole dans une grande partie du monde en développement. Elles conservent les semences, font de l'élevage, cultivent, produisent, conditionnent et commercialisent des denrées, fournissant jusqu'à 80 % des vivres dans certains pays en développement, selon l'organisation Women Thrive Worldwide et, selon le réseau Women's Funding Network, entre 35 % et 45 % du produit intérieur brut de ces pays. Women Thrive Worldwide estime que globalement, les femmes rurales produisent la moitié des denrées alimentaires dans le monde. Cependant, en raison des conséquences du changement climatique, il est devenu plus difficile de maintenir le niveau de la productivité agricole, et encore plus de l'augmenter. La difficulté de l'accès aux ressources naturelles appauvries, telles que le bois et l'eau, alourdit la charge de travail des femmes au détriment de leur santé, du temps dont elles disposent pour participer à la prise de décisions au sein de leurs communautés et des soins qu'elles donnent aux enfants et aux personnes âgées, dans des conditions devenues plus stressantes. De plus, en raison des normes qui régissent l'inégalité des sexes au sein des différentes cultures, on ne fait aucun cas des incidences sexospécifiques des politiques nationales relatives à la lutte contre les changements climatiques et des mesures prises en matière de sécurité alimentaire. Ainsi, selon le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les agricultrices ne reçoivent que 5 % des services de vulgarisation agricole à l'échelle de la planète. De la sorte, la participation pleine et effective des femmes à la production alimentaire se heurte à des limites et la féminisation de la pauvreté est accentuée.

### **L'agriculture industrielle contribue au changement climatique et aggrave la pauvreté**

Au cours du siècle dernier, un système mondial d'agriculture industrielle, hautement centralisé et grand consommateur d'énergie, a commencé à remplacer les systèmes alimentaires de petite envergure et multifonctionnels qu'utilisaient les agriculteurs locaux pour cultiver des denrées principalement destinées aux populations locales. Ce modèle alimentaire et agricole à l'échelle industrielle qui

s'est mondialisé se caractérise par une consommation élevée et intensive d'énergie, de produits chimiques, de pesticides et d'eau, par des monocultures et par le recours à des systèmes de transport polluants. Ces pratiques agricoles se sont traduites par des changements climatiques, un appauvrissement des ressources et une pénurie alimentaire. En fait, selon un rapport récent de la Banque mondiale, les pratiques agricoles actuelles représentent plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, notamment de gaz plus puissants que le gaz carbonique, tels que l'oxyde d'azote et le méthane. Outre qu'il contribue au changement climatique, l'impact de l'agriculture industrielle sur l'environnement conduit à la violation des droits de l'homme par son incidence sur la capacité de cultiver des denrées, ce qui aggrave la faim dans toutes les régions du monde et contribue à la ruine des moyens de subsistance des agriculteurs et des communautés rurales, rendant ainsi encore plus intenable les conditions des personnes qui vivent dans la pauvreté.

### **La voie à suivre**

Suivant le modèle de l'agriculture industrielle, la révolution verte et le génie génétique appliqué à la production de semences et de récoltes, auxquels on avait initialement eu recours pour garantir la sécurité alimentaire et indirectement éliminer la pauvreté, ont été des échecs. La révolution verte a détérioré des ressources naturelles essentielles à la sécurité alimentaire à long terme, tandis que les résultats et le bilan scientifique à ce jour du génie génétique mettent en doute les affirmations selon lesquelles il atténuerait le changement climatique. Il faut concevoir des solutions de rechange. Nous proposons donc que les plans relatifs à l'élimination de la pauvreté et à la garantie de la sécurité alimentaire s'appuient sur des efforts parallèles permettant de réduire les effets des changements climatiques et de faire passer les sociétés d'un modèle d'agriculture industrielle à une agriculture fondée sur des principes écologiques, respectueuse à la fois des droits de la planète et des droits de l'homme.

### **Recommandation 1**

Une agriculture préservant l'intégrité écologique et contribuant au respect des droits de l'homme doit se substituer à l'agriculture industrielle. Une telle ligne d'action, plaçant l'agriculture au cœur de la croissance économique, devrait présenter les caractéristiques suivantes :

- a) Utilisation des méthodes agroécologiques, viables et économiques, de l'agriculture biologique;
- b) Incitation à l'innovation agricole, à la connaissance de la technologie adéquate et facilitation de son accès;
- c) Promotion des moyens de subvenir dignement à ses besoins;
- d) Soutien des économies vitales axées sur les besoins des populations locales, telles que l'agriculture traditionnelle et les petites exploitations;
- e) Respect de la diversité culturelle des pratiques agricoles;
- f) Planification incluant les populations locales et les organisations non gouvernementales, et prenant en compte les effets de la pollution, de la disparition des terres au profit de l'industrie et de la perte de biodiversité.

Le rôle joué par la société civile est essentiel au succès d'une telle transition. L'examen du lien entre les changements climatiques et l'agriculture industrielle soulève des questions qui présentent une multitude de nouveaux défis pour les intervenants. Comme indiqué dans *The Wheel of Life*, la société civile peut influencer le débat en l'éloignant du postulat selon lequel il est possible de vaincre la faim dans le monde et d'atténuer les changements climatiques grâce aux nouvelles techniques agricoles. Elles peuvent en outre persuader la communauté des donateurs et le monde des affaires de réexaminer leurs éventuels préjugés favorables à l'égard de l'agriculture industrielle et de réaffecter les ressources à des modèles fondés sur des principes écologiques. Les organisations non gouvernementales de la société civile peuvent aussi former des coalitions mettant en valeur les liens entre les questions intersectorielles et œuvrant à la recherche de solutions communes aux questions qui semblent dissociées les unes des autres.

### **Recommandation 2**

Le rôle de la société civile doit être reconnu dans les plans d'action nationaux en faveur de l'élimination de la pauvreté, de l'atténuation des effets des changements climatiques et de la transition vers une agriculture fondée sur les principes de l'écologie et des droits de l'homme. La participation des organisations non gouvernementales à leur exécution devrait être sollicitée.

---

*Note* : La Déclaration est cautionnée par les organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil : Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, Carmelite NGO, Congrégations de Saint-Joseph, Dominican Leadership Conference, Franciscans International, Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, Fédération internationale des femmes juristes, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary, Passionists International, Sisters of Charity Federation, Sisters of Mercy of the Americas et UNANIMA International.